

## **Jeudi 7 juillet : le SNFOLC 13 reçu à la DSDEN par la Secrétaire générale et le Secrétaire général adjoint.**

FO a indiqué, en préambule, que l'urgence du moment, pour faire face à l'envolée des prix, était sans attendre l'augmentation générale des salaires. Les 3,5% d'augmentation du point d'indice décidés par le gouvernement sont très loin de ce qui est nécessaire.

FO a une nouvelle fois exigé l'abandon de l'expérimentation Macron.

FO a demandé une nouvelle fois qu'un CTSD soit réuni au sujet de l'école internationale qui doit être implantée à Marseille et doit ouvrir d'ici peu. Cet établissement, parce qu'il dérogera lui aussi à la réglementation commune, en opérant notamment un recrutement qui ne tiendra pas compte de la carte scolaire, doit être l'objet d'un échange avec la représentation des personnels.

Alors que les résultats du baccalauréat viennent d'être publiés, FO a rappelé une fois encore son hostilité à la réforme du Bac voulue par le ministre Blanquer. Cette réforme a fait la démonstration, ces dernières semaines encore, d'un alourdissement considérablement de la charge de travail pour les enseignants, tout en réduisant le temps d'enseignement pour les élèves. Elle a transformé le Bac, pour l'essentiel, en un examen d'établissement. FO exige l'abandon des contre-réformes du bac et du lycée et donc le retour un examen du baccalauréat basé sur des épreuves nationales ponctuelles, terminales et anonymes.

La situation des AED et des AESH a aussi fait l'objet d'un échange insistant durant cette audience. Il apparaît urgent pour FO de mettre en œuvre des dispositions afin de proposer rapidement des CDI à tous les AED éligibles. L'administration doit se mettre en conformité avec la loi.

Les PIAL qui constituent désormais le périmètre de gestion des AESH a été une nouvelle fois dénoncé. FO a réclamé que les personnels puissent choisir librement leur quotité de service et que leur affectation soit garantie. Il a été demandé que soit abolie dans les faits, la circulaire académique qui limitait à 5h l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Ces élèves doivent pouvoir obtenir une compensation à hauteur de leurs besoins.

Deux jours après un groupe de travail du CTSD, FO a saisi l'occasion, lors de cette audience, de réitérer les revendications d'un certain nombre d'établissements pour lesquels, en termes de DGH, le compte n'y est toujours pas. Des classes supplémentaires doivent être ouvertes, les effectifs par division doivent diminuer, les dédoublements doivent être restaurés en lycée et des postes doivent être créés.

Les moyens vie scolaire, en baisse ces 2 dernières années, doivent être restitués au département. FO a rappelé que l'an passé, 16,5 postes d'AED avaient été supprimés par le ministère et le rectorat sur la dotation attribuée aux établissements des Bouches-du-Rhône. Pourtant, chacun s'accorde à reconnaître les difficultés scolaires et socio-économiques croissantes d'un grand nombre d'élèves. FO refuse que des établissements perdent des emplois AED, parfois jusqu'à 2, comme au lycée Jean Perrin.

Madame la Secrétaire générale et Monsieur le Secrétaire général adjoint ont pris bonne note des revendications nationales, tant au sujet des salaires que de la réforme du Bac, et ont pris l'engagement de les faire remonter en direction du ministère.

Au sujet de la CDIisation des AED, Madame la secrétaire générale a indiqué aux représentants FO que la loi serait respectée. Des dispositions sont déjà prises par les services du rectorat. Elle a fait savoir que les moyens vie scolaire avaient en effet été redéployés pour faire face aux besoins urgents de certains établissements. La dotation actuelle oblige monsieur le DASEN à faire des choix.

Il en est de même s'agissant des moyens d'enseignement alloués aux établissements. La DSDEN n'est pas en mesure aujourd'hui de faire plus d'ouvertures de classe que celles qui ont été annoncées lors du GT du CTSD. Les 11 ouvertures supplémentaires actées lors de cette réunion devraient suffire à absorber la hausse démographique constatée dans certains endroits du département. Il n'est pas prévu de CTSD à la rentrée de septembre.

Une refonte de la sectorisation des collèges est toutefois prévue sous peu, en relation avec les services du Conseil départemental. Elle va concerner les quartiers sud de la ville de Marseille ainsi que certains secteurs du 12<sup>e</sup> arrondissement. Des travaux importants étant prévus au collège André Chénier, il sera nécessaire de redéployer les effectifs, notamment en direction du collège Germaine Tillon.

### **Le SNFOLC 13 avec ses structures nationales revendique :**

**25% d'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires à commencer par une augmentation immédiate de 183 euros comme pour les personnels hospitaliers ainsi que de l'augmentation des pensions ;**

**Maintien et renforcement de nos statuts et, par conséquent, le retrait de « l'expérimentation Macron » à Marseille ;**

**Restitution des emplois d'AED supprimés au département depuis des années et la création de postes d'AED et d'CPE en nombre nécessaire.**

**CDIisation des AED et retour à un statut national d'AED intégré dans la Fonction publique. Versement de la prime EP aux AED et AESH. Suppression des PIAL, un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, satisfaction des demandes de modification de quotité horaire pour les collègues qui en font la demande. FO dénonce le non-versement à ce jour des augmentations légales du SMIC depuis le 1<sup>er</sup> mai à nos collègues AESH dont chacun connaît ici les honteux salaires, sous le seuil de pauvreté pour la grande majorité d'entre elles. FO demande la mise en paiement immédiate de ce qui leur est dû.**

**Restitution et création des heures, des classes et de postes sous statut à la prochaine rentrée afin d'améliorer les conditions de travail et de garantir le droit à l'instruction.**

Comme suite à l'annonce dans la presse du ministre NDIAYE en date du 26 juin dernier de demander à un professeur malade de rattraper ses heures supposées manquantes, le SNFOLC 13 exige qu'il renonce à mettre en œuvre une telle disposition inique.